



COMMUNIQUE DE PRESSE

**42 LOT-ET-GARONNAIS·E·S TIRÉ·E·S
AU SORT : ET SI C'ÉTAIT VOUS ?**
Lancement du Conseil consultatif citoyen #3



Donner la parole aux habitants pour éclairer les décisions publiques : le Conseil départemental lance la 3e édition de son Conseil consultatif citoyen, confirmant ainsi son engagement en faveur d'une participation citoyenne concrète et durable.

Ce dispositif invite 42 Lot-et-Garonnais·es, tiré·e·s au sort, à contribuer aux politiques départementales en formulant des avis et propositions à destination des élus.

La participation citoyenne au cœur des politiques départementales

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental fait de la concertation avec les habitants, les élus locaux et les acteurs du territoire un élément essentiel de son action. Cette volonté de renforcer la démocratie participative, en complément de la démocratie représentative, s'est traduite par la mise en place d'outils associant les Lot-et-Garonnais.

Ainsi en 2019, Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental, faisait adopter une feuille de route ambitieuse pour construire un « Département d'initiative citoyenne », et en confiait la mise en œuvre à Laurence Lamy, vice-présidente en charge de la citoyenneté. Le Conseil consultatif citoyen constitue l'un des piliers de cette stratégie, en offrant un espace d'expression accessible à toutes et tous.

Une instance représentative du territoire

Pour cette 3e édition, le dispositif évolue afin de gagner en lisibilité et en efficacité, avec une thématique unique et un mandat resserré à 16 mois. Le Conseil consultatif citoyen conserve ses principes essentiels : un tirage au sort parmi des volontaires, une stricte parité entre femmes et hommes, et une représentation équilibrée de l'ensemble des cantons.

Le Conseil consultatif citoyen est donc composé de 43 membres : 42 citoyennes et citoyens (21 femmes et 21 hommes), représentant chacun leur canton, et la vice-présidente en charge de la citoyenneté.

Tous les Lot-et-Garonnais majeurs peuvent candidater, à l'exception des agents du Département et des élus locaux.

Une réflexion collective au service du monde associatif

Lors de la 1re édition du Conseil consultatif citoyen, deux rapports ont été remis : l'un consacré au « monde d'après » (dans le contexte de la crise sanitaire), dont 37 propositions sur 82 ont été intégrées au budget départemental 2021, et un second sur la laïcité, dont l'ensemble des recommandations a été mis en œuvre. La 2e édition a, quant à elle, permis de travailler sur cinq thématiques (aidants, eau, tourisme, mobilités douces, bénévolat) et de retenir 26 préconisations, dont plus de la moitié sont déjà réalisées.

Les travaux de cette 3e édition porteront sur une question centrale pour le territoire :
« **Comment accompagner le secteur associatif autrement ?** »

Accompagnés par le service participation citoyenne, les membres auront pour mission de produire des réflexions, avis et propositions destinés à enrichir le débat public et à nourrir les décisions des élus, au service des habitants.

Modalités de participation

Le mandat se déroulera de septembre 2026 à janvier 2028. Les réunions auront lieu une fois par trimestre, le samedi matin, à l'Hôtel du Département à Agen. Des réunions intermédiaires pourraient être planifiées dans d'autres lieux ou en visio en fonction de l'avancée des travaux. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mai 2026**, avec un tirage au sort prévu en juin 2026.

Candidatez sur
initiativecitoyenne47.fr



Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest 